

Affiché le 20/01/2022

Retiré de l'affichage le

COMPTE-RENDU N°1 REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13/01/2022 - 20 h 30
--

PRESENTS : Emeric BARBIER, Marie FEUVRIER, Chantal GUETAZ, Philippe MARGNAT, Bernard MARTINEZ, Dominique PALIARD, Coraline RIVAT, Maria RODRIGUES

EXCUSES : Valérie AMBROIS, Yves JAYET

1. Désignation du secrétaire de séance

Marie FEUVRIER est désignée secrétaire de séance.

2. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 10 décembre 2021

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

FINANCES

3. Autorisation de paiement de dépenses d'investissement avant le vote du BP 2022

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la nécessité de payer des factures de dépenses en investissement avant le vote du budget communal 2022. Il y a lieu de l'autoriser à engager, liquider et mandater ces dépenses.

Dans ce cadre, il est proposé d'ouvrir 25 % des dépenses d'investissement du budget communal de l'exercice 2021, à l'exception du remboursement du capital et des opérations d'ordres. Conformément aux textes applicables, Monsieur le Maire fait la proposition suivante en précisant les imputations comptables pour permettre l'ouverture des quarts des dépenses d'investissement, à savoir :

Montant des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2021 (hors chapitre 16 et opérations d'ordres) : 702 774 €

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur maximale de 175 694 €, soit 25 % de 702 774 €.

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

Chapitre	Crédits votés au BP 2021	Crédits pouvant être ouverts par l'assemblée délibérante au titre de l'article L 1612-1 CGCT : 25%
20	32 000	8 000
21	212 600	53 150
23	450 334	112 584
TOTAL		173 734

Répartis comme suit :

Chapitre	Opération	Article	Investissement
203	Frais études	231	7 000
2051	Concessions, droits similaires	2051	1 000
TOTAL CHAPITRE 20			8 000

Chapitre	Opération	Article	Investissement
21	Bâtiments publics	2131	4 000
21	Réseaux de voirie	2151	48 000
21	Installations de voirie	2152	650
21	Matériel et outillage de voirie	2158	500
TOTAL CHAPITRE 21			53 150

Chapitre	Opération	Article	Investissement
23	Immobilisations corporelles	231	112 584
TOTAL CHAPITRE 23			112 584

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte la proposition telle que définie dans le tableau ci-dessus.

ADOpte A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS.

4. Tarif de location de la salle communale

Par délibération du 26 novembre 2019, le conseil municipal a fixé les tarifs de location de la salle communale applicable à compter du 1^{er} janvier 2020, comme suit :

Pour les personnes de BURCIN

Une journée 160 €
Deux journées (week-end) 220 €

Pour les personnes de l'extérieur

Une journée 320 €
Deux journées (week-end) 400 €

Pour les associations extérieures

Une demi-journée 170 €

Pour les associations de Burcin, la location à titre gratuit n'est plus limitée à une location par trimestre.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de procéder à une réévaluation de ces tarifs.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à compter du 1^{er} janvier 2022, de la réévaluation suivante :

Pour les personnes de BURCIN

Une journée 160 €
Deux journées (week-end) 220 €

Pour les personnes de l'extérieur

Une journée 320 €
Deux journées (week-end) **440 €**

Pour les associations de Burcin : location à titre gratuit

Pour les associations extérieures
Une demi-journée 170 €

Evènements exceptionnels :
Une demi-journée 80 €

ADOPTE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS.

5. Dossiers de demandes de subventions / Travaux d'aménagement de sécurité routière
Entrée Sud sur la RD 73 – en agglomération - lieudit « Le Bourg »

➤ **Dossier déposé dossier auprès de l'Etat au titre de la DETR 2022**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, dans le cadre de la politique en faveur de l'amélioration de la sécurité routière, certains travaux de voirie peuvent bénéficier de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux.

Le projet qui pourrait être présenté est le suivant :

Réalisation de travaux routiers d'investissement sur le domaine public
Travaux d'Aménagement de sécurité routière - Entrée Sud
sur la RD73 – en agglomération - lieudit « le Bourg »

La commune de Burcin a confié la maîtrise d'œuvre de cette opération à un cabinet d'études. Le montant des frais de cette mission s'élève à 8 650 € HT.

Selon les estimations, le coût prévisionnel des travaux s'élève à la somme de 89 995 € HT. Soit un montant total prévisionnel de 98 645 € HT.

Le plan de financement des travaux, établi en fonction des taux de subvention espérés, serait le suivant :

- Subvention de l'Etat – DETR à hauteur de 20 % :	19 729 €
- Subvention du Conseil départemental – DT à hauteur de 45 % :	44 390 €
- Autofinancement de la commune :	34 526 €

Monsieur le Maire sollicite l'avis du conseil municipal pour l'obtention d'une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- approuve le projet de travaux décrit ci-dessus et le plan de financement de l'opération susvisée ;
- décide de solliciter auprès de l'Etat une subvention au titre de la DETR 2022 ;
- autorise le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

ADOPTE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS.

➤ **Dossier déposé auprès du Département au titre de la Dotation Territoriale**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, dans le cadre de la politique en faveur de l'amélioration de la sécurité routière, le Département soutient les communes dans la réalisation de ses travaux.

Le projet qui pourrait être présenté est le suivant :

Réalisation de travaux routiers d'investissement sur le domaine public
Travaux d'Aménagement de sécurité routière Entrée Sud
sur la RD73 – en agglomération - lieudit « le Bourg »

La commune de Burcin a confié la maîtrise d'œuvre de cette opération à un cabinet d'études qui a consulté le Département pour recueillir leur avis sur la faisabilité de ce projet. Celui-ci a émis un accord de principe à la réalisation de ces travaux. Le montant des frais de cette mission s'élève à 8 650 € HT.

Selon les estimations, le coût prévisionnel des travaux s'élève à la somme de 89 995 € HT. Soit un montant total prévisionnel de 98 645 € HT.

Le plan de financement des travaux, établi en fonction des taux de subvention espérés, serait le suivant :

- Subvention de l'Etat – DETR à hauteur de 20 % :	19 729 €
- Subvention du Conseil départemental – DT à hauteur de 45 % :	44 390 €
- Autofinancement de la commune :	34 526 €

Monsieur le Maire sollicite l'avis du conseil municipal pour l'obtention d'une subvention auprès du Département au titre de la Dotation Territoriale.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- approuve le projet de travaux décrit ci-dessus et le plan de financement de l'opération ;
- décide de solliciter auprès du Département une subvention au titre de la Dotation Territoriale,
- autorise le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

ADOpte A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS.

INTERCOMMUNALITE / CCBE

5. Présentation du rapport annuel 2020 du service public d'enlèvement et de traitement des ordures ménagères

Monsieur le maire présente ce rapport adopté par le conseil communautaire du 22 novembre 2021 et mis à disposition du public.

6. Recensement des besoins de mutualisation

La mutualisation repose sur le principe du volontariat des collectivités qui restent libres de participer aux dispositifs et peuvent s'engager en fonction de leurs besoins réels.

Elle permet de mettre en commun des moyens, équipements matériels ou personnels, de proposer une offre de services unifiée et de pallier à la problématique de la taille des communes et de leur éventuel manque de moyen. Mutualiser permet également de promouvoir une certaine maîtrise budgétaire, le but étant de tendre vers une réduction des dépenses.

Des démarches de mutualisation ont déjà été engagées sur le territoire de la CCBE et donnent des résultats encourageants.

Dans ce cadre, il est proposé de recenser nos besoins pour effectuer un recensement en complétant le questionnaire émis par la CCBE.

Après avoir échangé sur le sujet, la commune de Burcin ne souhaite pas mutualiser d'autres besoins que ceux existants à ce jour.

5. LE POINT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX BATIMENTS / VOIRIE

- Agrandissement du cimetière

En attente des derniers devis pour évaluer le coût global des travaux.

- Réhabilitation de la Cure en deux logements

Appel d'offres lancé courant février dans le cadre d'une procédure de passation d'un marché public.

- Travaux d'aménagement sécurité routière Entrée Nord – lieudits Le Bourg et Ternin

DCE (Dossier de Consultations des Entreprises) transmis mi-janvier à trois entreprises pour un début des travaux courant mars.

- Eclairage du carrefour de Cuétan

Dans le cadre de la poursuite des travaux d'aménagement de sécurité routière, deux abris bus voyageurs, financés en partie par la Région, seront implantés sur le hameau de Cuétan. Une réunion avec TE38 est programmée le mercredi 19 janvier pour améliorer l'éclairage public sur ce secteur.

6. QUESTIONS DIVERSES

- COVID 19 / Acquisition de capteurs de CO2

Cet équipement, permettant de mesurer la qualité de l'air, est un moyen de lutter contre la transmission du virus. Afin d'encourager son achat, le ministère de l'Education nationale propose un soutien financier aux collectivités locales pour en munir les écoles publiques.

Avant d'envisager son acquisition, le conseil municipal fait une évaluation sur le besoin de ce matériel.

Séance levée à 22 h

Philippe MARGNAT
Maire de BURCIN



A noter :

Prochaine réunion du conseil municipal : jeudi 10 février 2022 à 20 h 30